



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

Mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses  
en cuisines sur le site de l'Epsmd de l'Aisne  
pour l'année 2015

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Le jeudi 26 février 2015 à 11H00**

## Article 1. Objet du marché

### 1.1. Objet

Mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses en cuisines sur le site de l'Epsmd de l'Aisne pour l'année 2015

### 1.2. Lieu de livraison

E.P.S.M.D.A à PREMONTRE - Cuisines

## Article 2. Conditions de la consultation

### 2.1 Délai d'exécution

Les titulaires auront jusqu'au 31 décembre 2015 pour réaliser la prestation.

### 2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

### 2.3 Tarif

Ce marché fera l'objet d'une négociation tarifaire.

### 2.4 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

## Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par leur soin :

### A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat par laquelle il affirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être correctement renseignés **SANS OMISSION**, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle DC7 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

## B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint à accepter sans aucune modification.

### Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS  
D.S.E.L.T.  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Mise en propreté des réseaux d'extraction de buées  
grasses en cuisines sur le site de l'Epsmd de l'Aisne pour l'année  
2015**

**"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **jeudi 26 février 2015 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

Soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessus,

Soit remises contre récépissé aux Services Economiques Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

### Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément au critère énoncé ci-dessous :

- Coût des prestations : 100%

#### **Article 6. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

#### **Article 7. Renseignements**

e.p.s.m.d. de l'Aisne  
Madame BOUTEILLER  
Responsable Qualité et  
Hygiène Alimentaire  
Tél. : 03 23 23 79 83  
Fax : 03 23 23 67 81

Le candidat déclare avoir pris  
Connaissance du dossier et  
s'engage à en respecter  
**le contenu (\*)**

Etabli à PREMONTRE, le 09 février 2015

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(\*) Date et Signature du candidat